



**CONVENTION DE PARTENARIAT COMMERCIAL**  
**POUR LE PRÉ-CHAT ET VENTE DE BILLETS**  
**ÉCOMUSÉE DE MARQUÈZE PAR BILLETS À SOUCHES**

2023

*mis en ligne 2023*

ÉCOMUSÉE DE MARQUÈZE  
ROUTE DE LA GARE  
40630 SABRES  
05 24 73 37 40

Accusé de réception en préfecture  
033-253301402-20230221-2023-11-DE  
Date de réception préfecture : 01/03/2023

## Préambule

### Objet de la convention

Le Parc naturel régional des Landes de Gascogne gestionnaire de l'écomusée de Marquèze s'engage par la présente convention à proposer des tarifs préférentiels aux salariés, clients ou adhérents de la structure co-contractante (matérialisés par des tickets à souches fournis par l'écomusée de Marquèze, sur la base d'une pré-commande par la structure co-contractante).

Cette convention précise les modalités de pré-commande de billet à souches et revente des billets pour l'écomusée de Marquèze par la structure partenaire co-contractante.

**La convention est effective au cours de la saison 2023.**

**Se référer aux informations d'ouverture sur le site internet <https://www.marqueze.fr/>**

A été convenu et arrêté ce qui suit :

Entre

La structure co-contractante .....

Représentée par .....

Et

Le Parc naturel régional des Landes de Gascogne, gestionnaire de l'Écomusée de Marquèze, représenté par Vincent DEDIEU, Président du Parc.

### 1. Principe de fonctionnement

Le système de vente de billets par **ticket à souches** fourni par l'écomusée de Marquèze permet à la structure co-contractante de vendre des billets à tarif préférentiel pour l'écomusée de Marquèze à ses salariés, clients ou adhérents.

La structure co-contractante encaisse directement la somme des ventes de billets à souches vendus et fournit à ses salariés, clients ou adhérents le ou les tickets à souches (fournis sur commande par l'écomusée de Marquèze).

La souche du billet ne doit en aucun cas être détachée de son billet source. Elle ne sera enlevée qu'une fois le ou les billet(s) présenté(s) au guichet de l'écomusée de Marquèze.

La structure co-contractante sera facturée sur la base de chaque commande de billets à souches, par le Parc naturel régional des Landes de Gascogne, syndicat mixte gestionnaire de l'écomusée de Marquèze.

#### Option 1 paiement par chèque

1- Je renseigne mes besoins dans le tableau de commande de billet à souches (fourni par l'écomusée).

2- J'envoie par courrier postal ma commande de billets au régisseur de l'écomusée de Marquèze, auquel j'adosse le chèque (**à l'attention du TRÉSOR PUBLIC DE BELIN-BELIET**) relatif au montant de la commande.

3- Dès réception de la commande envoyée par la structure co-contractante, le régisseur de l'écomusée procède à l'envoi par courrier postal (avec A/R) des billets à souches commandés, accompagné d'un récapitulatif de commande.

#### Option 2 paiement par virement bancaire

1- Je renseigne mes besoins dans le tableau de commande de billet à souches (fourni par l'écomusée).

2- J'envoie par mail ma commande de billets au régisseur de l'écomusée de Marquèze sur la base du tableau fourni par l'écomusée.

3- Dès réception du mail de commande, le régisseur de l'écomusée accuse réception et procède à l'envoi par voie postale (avec A/R) du ou des billet(s) à souches.

4- Le régisseur de l'écomusée adresse à la structure co-contractante la facture relative au montant de la commande.

5- Dès réception de la facture envoyée par le régisseur de l'écomusée, la structure co-contractante s'engage à régler le montant sous dizaine (**merci de préciser le n° de facture à l'engagement du virement**).

Accusé de réception en préfecture  
033-253301402-20230221-2023-11-DE  
Date de réception préfecture : 01/03/2023

## 2. Les tarifs préférentiels accordés par l'écomusée de Marquèze pour la structure co-contractante

### Tableau récapitulatif des tarifs appliqués

PV1 = Prix public appliqué au guichet de l'écomusée.

PV2 = Prix accordé par l'écomusée à l'organisme partenaire.

PV3 = Prix de revente conseillé à appliquer par l'organisme partenaire en faveur de ses salariés, adhérents ou clients.

Catégories	PV1 Tarifs publics (sans remise)	PV2 Prix de pré-achat accordé au partenaire	PV3 Prix de revente conseillé par le partenaire
ADULTE	14€	8.8 €	11€
JEUNE (4 - 18 ans)	9.5€	6.4 €	8 €

### Le billet pré-acheté est valable à vie.

Le tarif comprend l'aller/retour en train de la gare de Sabres au quartier de Marquèze, la découverte libre ou guidée du quartier de Marquèze, la participation aux animations et jeux proposés, la visite libre du Pavillon et des expositions présentées.

Le tarif adulte s'adresse aux personnes de plus de 18 ans, le tarif Jeune est destiné aux visiteurs âgés de 4 à 18 ans inclus.

A partir du 4<sup>ème</sup> enfant, tout enfant supplémentaire se voit bénéficier d'un tarif réduit de 4€. **Ce billet est exclusivement vendu sur place.**

### Avantages accordés au détenteur du billet Écomusée de Marquèze

- Avantage tarifaire pour l'accès des sites suivants : Graine de Forêt à Garein, Musée des Forges à Brocas ainsi que Réserve Ornithologique du Teich.

### Conditions de validité du ticket à souches

Pour que le ticket à souches soit valable au guichet de l'écomusée de Marquèze, la structure co-contractante doit **OBLIGATOIREMENT** préserver la souche de son ticket source.

Aussi, le ticket à souches précise les mentions obligatoires suivantes

- Le prix du billet correspondant à la catégorie tarifaire
- La mention de la saison en cours (saison 2023)
- Date et heure d'émission du billet par l'écomusée de Marquèze
- N° du billet

SPECIMEN DE BILLET  
À SOUCHES



BILLET À SOUCHES  
ÉCOMUSÉE DE MARQUÈZE  
Saison 2023  
Invites 1023

Marquèze vous remercie de votre visite.  
Avec ce ticket un tarif réduit vous sera accordé pour visiter :  
• Graine de forêt à Garein  
• Le Musée des Forges à Brocas  
• La Réserve Ornithologique du Teich

ÉCOMUSÉE DE MARQUÈZE  
VISITE 2019  
JEU 01 AOUT 2019 16H10  
Invites 1023

ÉCOMUSÉE DE MARQUÈZE  
15, rue de la Garein - 64100 MARQUÈZE  
MARQUÈZE, ÉCOMUSÉE - TÉL : 05 24 73 77 40  
www.ecomusee.fr

Accusé de réception en préfecture  
033-253301402-20230221-2023-11-DE  
Date de réception préfecture : 01/03/2023

### 3. Conditions d'annulation

L'annulation de la présente convention peut être effectuée par l'une ou l'autre des parties.

Le non-respect des clauses de la présente convention peut entraîner la résiliation de celle-ci.

Pour toute autre raison, l'annulation devra être motivée. Toutefois, les parties en présence s'engagent à trouver un accord à l'amiable avant d'envisager l'annulation de la convention

- Annulation par le Parc naturel régional des Landes de Gascogne

Le Parc se réserve le droit d'annuler la convention dans les cas suivants :

- Tarif prohibitif pratiqué par la structure co-contractante.
- Tarif de revente supérieur aux tarifs individuels pratiqués au guichet de l'écomusée.
- Duplication de la billetterie de l'écomusée.
- Problèmes d'éthique (situation créée par l'organisme partenaire antinomique au statut de musée)
- Non-paiement de facture

- Annulation par la structure co-contractante

La structure co-contractante se réserve le droit d'annuler la convention dans les cas suivants :

- Prestation non assurée par l'Écomusée de Marquèze.
- Refus (non motivé) d'un billet à souche au guichet de l'écomusée.
- Non-respect des délais d'envoi de la commande de billet à souche.

### 4. Responsabilités des contractants

Les deux parties s'engagent à respecter les clauses détaillées dans la présente convention.

Responsabilité du Parc naturel régional des Landes de Gascogne :

- Le Parc s'engage à respecter les clauses détaillées ci-après :

- Envoyer les billets à souches par voie postale en courrier prioritaire avec accusé de réception, ceci dès réception d'une commande de pré-achat de billet.
- Informer l'organisme partenaire de toutes modifications (tarifs, dates d'ouvertures...)

- Responsabilité de la structure co-contractante:

La structure co-contractante s'engage à respecter les clauses détaillées ci-après :

- Avertir l'écomusée de Marquèze de toute contrefaçon.
- Mettre en avant les sites partenaires et avantages commerciaux.

La structure co-contractante doit faire savoir au détenteur du billet :

- Qu'aucun remboursement ne sera fait, y compris les billets volés, perdus ou non utilisés.
- Que l'accès au site sera autorisé uniquement sur présentation de ce billet (avec sa souche source) au guichet de l'écomusée..

### 5. Facturation

#### Option 1 paiement par chèque

1- Je précise mes besoins dans le tableau de commande de billet à souches (fourni par l'écomusée - cf. pièce jointe)

2- J'envoie par courrier postal ma commande de billets au régisseur de l'écomusée de Marquèze à laquelle j'adosse le chèque (**à l'attention du TRÉSOR PUBLIC DE BELIN-BELIET**) relatif au montant de la commande.

3- Dès réception de la commande de la structure co-contractante, le régisseur de l'écomusée procède à l'envoi des billets à souches commandés, accompagné d'un récapitulatif de commande.

#### Option 2 paiement par virement bancaire

1- Je précise mes besoins dans le tableau de commande de billet à souches (fourni par l'écomusée)

2- J'envoie par mail ma commande de billets au régisseur de l'écomusée de Marquèze sur la base du tableau fourni par l'écomusée.

3- Dès réception du mail de commande, le régisseur de l'écomusée accuse réception et procède à l'envoi par voie postale (avec A/R) du ou des billet(s) à souches.

4- Le régisseur de l'écomusée adresse à la structure co-contractante la facture relative au montant de la commande.

5- Dès réception de la facture envoyée par le régisseur de l'écomusée, la structure co-contractante adresse à l'écomusée le montant dû sous dizaine (merci de préciser le n° de facture à l'engagement du virement).

Accusé de réception en préfecture  
03-253-000-21-0001011  
Date de réception préfecture : 01/03/2023

**Régisseur de l'écomusée et contact référent pour la commande de billet**

Madame Caroline DUMARTIN

c.dumartin@parc-landes-de-gascogne.fr

05 24 73 37 48 (ligne directe)

À compter du 1er janvier 2020, toutes les entreprises ont l'obligation de déposer leurs factures sur le portail

**CHORUS PRO <https://chorus-pro.gouv.fr/cpp/utilisateur?execution=e1s1>**

PARC NATUREL RÉGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE MAISON DU PARC 33 ROUTE DE  
BAYONNE 33830 BELIN BELIET

Notre N° SIRET (nécessaire à l'enregistrement): 253.301.402.00116

CODE SERVICE: FACTURE\_PUBLIQUES

N° SIRET de la structure co-contractante :

Fait à .....

Le .....

**Pour valoir ce que de droit**

**Pour le Parc naturel régional des Landes de Gascogne :**

**le Président**

**Vincent DEDIEU**

**Pour la structure co-contractante :**



---

MERCI DE NOUS RETOURNER CETTE CONVENTION COMPLÉTÉE ET SIGNÉE À L'ADRESSE SUIVANTE :

PAR MAIL À L'ATTENTION DU SERVICE COMMUNICATION :  
communication@parc-landes-de-gascogne.fr

,OU PAR VOIE POSTALE AU SERVICE COMMUNICATION DE  
L'ÉCOMUSÉE DE MARQUÈZE  
ROUTE DE LA GARE 40630 SABRES

Accusé de réception en préfecture  
033-253301402-20230221-2023-11-DE  
Date de réception préfecture : 01/03/2023

